Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260616-2026_160632-DE

COMMUNE DE TAUPONT (56800)
DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le dix juin, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, M LUCAS, M ZANUTTO, M PERRICHOT, Mme FRANCHE, Mme IAFRATE, M LE RUYET, Mme COLIN, M TOUZÉ, Mme NAYS, Mme FARNIER, Mme JOSSET, M RUCH, Mme GENTILHOMME, , Mme BRIFAUT, M LEVOYER

ABSENTS ET EXCUSÉS / POUVOIR :

M MAHIAS ayant donné son pouvoir à Jean-Charles SENTIER

M TOUZARD ayant donné son pouvoir à Violaine GENTLHOMME

Mme PRIOUX ayant donné son pouvoir à Daniel LE RUYET

Secrétaire de séance : Mme COLIN

Conseillers	19
Présents	16
Absents	3
Pouvoirs	3

Votants 19
Exprimés 19

Délibération n° D 32-2026

Subvention 2026 pour le CCAS D 32-2026

Mme Nathalie IAFRATE, adjointe, explique les faits :

En ce qui concerne le CCAS, il convient de permettre de régler les charges inhérentes au bon fonctionnement de l'exercices 2026.

Ainsi pour équilibrer le budget du CCAS, une subvention d'équilibre est donc proposée pour un montant de 6218.54 €.

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260616-2026_160632-DE

Sens	Compte	Libellé compte	Opération	Report...	Proposé...	Voté (V)	Total (R...	Réel/Ordre	Observation
D	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		0,00 €	250,00 €	0,00 €	250,00 €	Réel	
D	623	Publicité, publications, relations publiques		0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	7 500,00 €	Réel	
D	65131	Bourses		0,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €	Réel	
D	65134	Aides		0,00 €	400,00 €	0,00 €	400,00 €	Réel	
R	002	Résultat de fonctionnement reporté		0,00 €	2 131,46 €	0,00 €	2 131,46 €	Réel	Excédent rep...
R	74741	Participations communes membres du GFP		0,00 €	6 218,54 €	0,00 €	6 218,54 €	Réel	
R	757361	Subventions de fonct. de la collectivité de ra...		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Réel	
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Réel	
Total dépense				0,00 €	8 350,00 €	0,00 €	8 350,00 €		
Total recette				0,00 €	8 350,00 €	0,00 €	8 350,00 €		

Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide :

-**D'APPROUVER** la subvention d'équilibre telle que décrite au titre du budget 2026 pour un montant de 6218.54 € ;

-**DE DONNER** tous pouvoirs à M le Maire pour poursuivre l'exécution ou le règlement de la présente délibération ;

-**D'AUTORISER** M le Maire, ou à défaut l'un des adjoints, à signer toutes pièces utiles relatives à cette délibération ;

Ainsi fait et délibéré en mairie les, jours, mois et an en susdits.

Pour extrait

La secrétaire de séance :
Mme Marie COLIN

Le Maire, le 16 juin 2026
M Jean-Charles SENTIER



